

Contexte

Si le nombre d'articles rétractés ne représente toujours qu'une faible part de l'ensemble des publications scientifiques (autour de 1 pour 1000), ce taux augmente, notamment en raison d'une lutte contre la fraude plus intense et de [nouveaux phénomènes associés comme les rétractations massives](#), liés au repérage de *paper mills* ou de revues prédatrices.

En soi, la rétractation est un mécanisme précieux pour corriger la littérature scientifique et préserver son intégrité. Il est néanmoins préoccupant que même rétractés, beaucoup de ces articles continuent d'être cités sans que leurs résultats ne soient remis en cause, principalement parce que leur nouveau statut "rétracté" a échappé au lecteur (voir [cette enquête](#)). Ceci peut avoir des conséquences parfois très graves, par exemple lorsque des [méta-analyses biomédicales](#) s'appuient sur de tels articles.

Malgré les efforts déployés pour normaliser l'affichage du statut éditorial de ces papiers, quelle que soit l'interface utilisée pour consulter ou citer l'article ([CREC](#), [Crossref Research Nexus](#)), il n'existe pas encore de procédure automatique d'alerte de la part des éditeurs, quand on cite un article rétracté. Différents outils existent cependant pour accéder à cette information comme l'explique Guillaume Cabanac dans [la revue Nature](#). Chacune et chacun peut donc veiller, autant que possible, à ne pas citer ou utiliser des articles rétractés ou au moins à le faire en connaissance de cause.



De quoi s'agit-il ?

L'objectif principal de la rétractation est d'assainir la littérature et d'alerter les lecteurs sur les articles dont le contenu ou les données sont si défectueux ou erronés que leurs résultats et conclusions ne sont pas fiables. Ceci, quelles que soient les raisons qui ont conduit au défaut de fiabilité (erreurs de bonne foi ou manquements à l'intégrité scientifique).

Des articles peuvent aussi être rétractés pour des raisons de plagiat, de publication redondante, de biais de l'évaluation par les pairs, de réutilisation de matériel ou de données sans autorisation, de violation de droits d'auteur, de recherche contraire à l'éthique, ou de conflit d'intérêt etc., sans forcément affecter la fiabilité des résultats.

[Voir aussi la définition de COPE \(Committee on Publication Ethics\).](#)



Quelques mesures simples pour ne pas utiliser et diffuser des articles rétractés

Il existe aujourd'hui différentes manières de se tenir informé du statut des articles que l'on cite. Il est recommandé de commencer par consulter la page de l'article sur le site de la maison d'édition : c'est la source la plus sûre puisque que c'est elle qui, *in fine*, prend la décision de rétracter et qui est tenue de l'indiquer et de tenir à jour le statut de ses publications. Ensuite, on peut consulter des bases de données et outils spécifiques ou choisir de s'équiper d'outils d'alerte automatique :

- > **Vérifier le statut de l'article sur le site de son éditeur.** En cliquant sur le [DOI](#) (identifiant numérique) de l'article concerné, vous pouvez accéder directement à la version à jour de l'éditeur et contrôler s'il fait l'objet d'une rétractation (ou d'une expression de préoccupation, retrait, correction etc.) et lire, le cas échéant, la notice de rétractation qui lui est liée.
 - > Si l'éditeur utilise le bouton [CrossMark](#), à inclure dans tous ses formats numériques, il suffit de cliquer sur ce bouton pour être informé de tout changement substantiel du statut de l'article et de mise à jour de ses métadonnées.
- > **Consulter les bases de données spécialisées qui recensent** les rétractations d'articles et suivent les mises à jour des informations les concernant : [Retraction Watch Database](#) est actuellement la base la plus complète. Le site recense également les notices et indique les motifs de rétraction quand ils ont été précisés.
- > **Utiliser les extensions des outils pour automatiser vos vérifications dans votre navigateur**
 - > [L'extension PubPeer](#) pour navigateurs Web signale automatiquement quand on consulte un article s'il fait l'objet de commentaires sur *PubPeer*, ou s'il a fait l'objet de corrections ou d'une rétractation signalées sur *PubPeer*.
 - > Certains logiciels de gestion de références bibliographiques, comme l'outil gratuit [Zotero](#) ont des extensions qui alertent si un article de votre bibliothèque fait l'objet de commentaires sur *PubPeer* (via [extension PubPeer](#)) ou s'il a été rétracté (sur la base des données de [RetractionWatch](#)). Dans le même esprit, [Endnote](#) fournit aussi une alerte sur les rétractations.
 - > [RedacTek](#) signale les commentaires sur *PubPeer*, le taux d'auto-citation, et s'appuie sur les données *Crossref/RetractionWatch* pour détecter les articles rétractés cités sur trois générations de références bibliographiques.
 - > On peut aussi citer *Scite.ai* dont [l'extension web](#) a pour vocation première d'informer sur les citations que reçoit un article mais qui indique aussi si l'article a été corrigé ou rétracté.
- > **Utiliser le site *Problematic Paper Screener* (PPS)**

[PPS](#) est à l'origine un logiciel conçu pour détecter les textes générés aléatoirement dans des articles publiés. Ses concepteurs y ont ajouté deux outils gratuits pour éviter de propager des articles « annulés » :

- > [Annulled Detector](#) recense les articles rétractés, retirés ou supprimés à partir de différentes sources de données (site des maisons d'édition, base de données *Crossref/Retraction Watch* et de la base de données biomédicales *PubMed*).
- > [Feet of Clay Detector](#) permet de repérer rapidement les articles qui citent des « articles annulés » dans leur liste de références à partir d'un titre d'article ou de l'ensemble des publications d'une maison d'édition.



> **Conseil : multiplier les sources**

Certaines maisons d'édition peuvent parfois être peu enclins à signaler efficacement les rétractations; les bases de données bibliographiques [peinent](#) par ailleurs à rendre visibles les informations dans leurs interfaces. Par conséquent, multiplier les sources (en consultant plusieurs bases et en installant plusieurs extensions dans son navigateur) augmente les chances d'être alerté.

À noter

Cette fiche se focalise sur les articles rétractés, mais la plupart de ces outils vous serviront aussi à identifier d'autres statuts éditoriaux, articles, corrigés, sous le coup d'une « expression de réserves » (*expression of concern*), retirés (pour les articles sous-*presse* ayant été acceptés pour publication mais qui n'ont pas encore été publiés), voire supprimés (cas rares de diffamation ou d'atteinte aux droits d'autrui où le texte est remplacé par un encart indiquant que l'article a été supprimé pour des raisons juridiques).



Une diversité d'acteurs en jeu

De nombreux autres acteurs que les maisons d'édition relayent et utilisent les articles publiés sur différentes plateformes et dans différents formats, d'où une complexité supplémentaire pour une mise à jour automatique de leur statut éditorial sur tous ces supports.

Maisons d'édition : producteurs de contenu, publient et diffusent les travaux de recherche. **Agrégateurs** : développent un « service bibliographique » qui fournit un accès en ligne au texte intégral numérique ou aux citations indexées comme les bases de données, collections de textes ... **Les fournisseurs de site web**, qui hébergent les textes intégraux des publications dans une base de données unique et consultable, à laquelle l'accès est permis par des abonnements à des publications individuelles, en général hébergeur « principal » de l'éditeur. **Les bibliothèques ou services de documentation** (universitaires ou autres) qui acquièrent et facilitent l'accès au contenu produit par les éditeurs et mis à disposition par l'intermédiaire de vendeurs et d'agréateurs sur le web. **Chercheurs auteurs et lecteurs** producteurs des travaux de recherche et utilisateurs des publications scientifiques. **Services de conservation à long terme** : fournisseurs d'archives numériques qui garantissent la disponibilité à long terme des métadonnées bibliographiques et du contenu en texte intégral au cas où ils ne seraient plus disponibles auprès de l'éditeur.

D'après [Niso/CREC](#).

